

POUR AFFICHER S.V.P.

Montréal, le 12 septembre 2025

À TOUS ET TOUTES LES EMPLOYÉ(E)S RÉGULIER(ÈRE)S
ET À TEMPS PARTIEL

AVIS DE CONVOCATION – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué(e)s à des assemblées générales qui se tiendront :

Du 14 octobre au 5 novembre 2025 – voir calendrier ci-joint

ORDRE DU JOUR - - AG-2025-01

- 0.0 Ouverture de l'assemblée générale
- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour **(VOTE) (1)**
- 2.0 Mot de la présidence
- 3.0 Trésorerie
 - 3.1 États financiers 2024 (*projet*)
 - 3.2 Report des travaux du comité de surveillance des finances 2024
 - 3.3 Prévision budgétaire 2026
- 4.0 Bilan des vice-présidents
- 5.0 Bilan du ou de la délégué.e régional.e
- 6.0 Modifications à la convention collective **(VOTE) (1)**
Présentation et explications
 - 6.1 Modification à la clause 13 :10 c) et 13 :11 **(VOTE) (1)**
 - 6.2 Traitement des contingents de congé personnel pour les employés à temps partiel **(2 VOTES) (1)**
 - 6.3 Délai des rappels imprévisibles (article 8 :09 c)) **(VOTE) (1)**
- 7.0 Plénière sur la négociation (sondage)
- 8.0 Réflexion sur les états généraux
- 9.0 Varia
- 10.0 Élection d'un.e délégué.e régional.e **(VOTE) (1) (2)**
- 11.0 Fermeture de l'assemblée générale

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et nous vous présentons nos salutations les meilleures.



Nicolas Stake-Doucet
Secrétaire général

AFIN D'EN FACILITER LE DÉROULEMENT, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS DISPONIBLES SUR NOS PLATEFORMES NUMÉRIQUES AVANT L'ASSEMBLÉE.

Un vote sera tenu sur les points 1.0, 6.0, 6.1, 6.2, 6.3 et 10.0

- (1) **Pour participer à l'assemblée et avoir droit de vote, vous devez être membre du syndicat et avoir signé votre formulaire d'adhésion. Si vous n'êtes pas encore membre, veuillez noter que des formulaires d'adhésion seront disponibles sur place ou vous pouvez remplir votre demande d'adhésion en ligne au semb-saq.net.**
- (2) **Des élections au poste de délégué.e régional.e auront lieu. Pour la procédure d'élection, voir l'article 6.01 des Statuts et Règlements du SEMB SAQ disponible sur le site Internet du syndicat : semb-saq.net**

VEUILLEZ NOTER QUE LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ASSISTER À CES RÉUNIONS NE SERONT PAS REMBOURSÉS PAR LE SYNDICAT